

ARRÊTÉ N° 24-041

PORTANT COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS DES REPRESENTANTS AU CONSEIL DOCUMENTAIRE

- *Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-1 à L. 712-6-1, L. 719-1 et suivants relatifs aux conditions d'exercice du droit de suffrage, composition des collèges électoraux ainsi que les articles L. 711-1 et suivants ;*
- *Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;*
- *Vu le décret n° 2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts ;*
- *Vu le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;*
- *Vu les statuts du service commun de la documentation*
- *Vu l'arrêté n° 24-040 portant convocation des électeurs pour les élections des représentants au conseil documentaire ;*

Considérant que le président fixe la composition du bureau de vote,

LE PRESIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ
ARRÊTE

Article 1 – Composition du bureau de vote

Le bureau de vote centralisateur compétent pour l'unique scrutin est composé comme suit :

- **Président** : M. Mohamed-Karim CHEBBI ;
- **Secrétaire** : Mme Stéphanie LUFBERY ;
- **Tous les délégués des listes candidates.**

Article 2 – Dispositions diverses

La directrice générale des services, et les directeurs des composantes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des tiers, par voie de publication sur les sites intranet et internet de CY Cergy Paris Université ainsi que par voie d'affichage sur les panneaux réglementaires de la direction générale, enregistré et classé au registre des actes de l'université.

Cergy, le 16 février 2024

Le président de CY Cergy
Paris Université

Laurent GATINEAU



Transmis au rectorat le : 29 février 2024

Publié le : 29 février 2024